

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 21 août 2012 à 19h30 à l'hôtel de ville de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Tom Howard et Inès Pontiroli.

ABSENCE MOTIVÉE : M. Edward McCann, maire et M. Brian Middlemiss, conseiller.

Également présent : le directeur général.

Le directeur général certifie que la convocation a été envoyée en bonne et due forme.

La séance débute à 19h30.

12-08-1219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Frais de scolarité
3. Politique linguistique
4. Signo Tech
5. Facture MRC Pontiac
6. Facture Bill Twolan
7. Recherche de fuites
8. Levée de la séance

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Tom Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

12-08-1220

FRAIS DE SCOLARITÉ

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de défrayer les frais pour le cours de « Processus de gestion » à l'U.Q.O. pour Mme Chantal Beaudoin, au coût de 1 122,73\$ (Voir liste détaillée).

Adoptée

12-08-1221

POLITIQUE LINGUISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité est à proportion égale anglais-français ;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de notre population est unilingue anglophone et/ou unilingue francophone ;

Il est

Proposé par Thomas Howard
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à tous les gestionnaires et/ou employés municipaux que toute pancarte, annonce ou autre, placée sur un édifice ou sur un terrain municipal soit bilingue et conforme à la loi.

Adoptée

12-08-1222

SIGNO-TECH – ACHAT DE PANNEAUX

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité augmente le budget d'achat de panneaux « Ralentissez » de 1 300,00\$.

Adopté

12-08-1223

FACTURE MRC PONTIAC

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie la somme de 20 000,00\$ à la MRC de Pontiac pour le service de transport adapté pour l'année 2012.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander un rapport détaillé des activités 2011.

Adopté

12-08-1224

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS POUR LE CHEMIN HURDMAN ET ELM - BILL TWOLAN

CONSIDÉRANT la demande de remboursement pour les frais de recherche concernant le dossier du chemin Hurman;

CONSIDÉRANT QUE ces recherches ont été initiées par M. Twolan sans l'autorisation de la municipalité de son propre chef et pour son bénéfice;

Il est

Proposé par:
Secondé par:

ET RÉSOLU QUE la municipalité refuse de payer les frais encourus par M. William Twolan pour les recherches dans le cadre du dossier du chemin Hurdman.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par :
Secondé par :

ET RÉSOLU de payer la moitié de la réclamation de M. Twolan soit la somme de 2 280,09\$

CONTRE-PROPOSITION

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité paye la somme de 4 560,18\$ à M. William Twolan pour sa réclamation concernant le chemin Hurdman.

Tous les conseillers votent contre la résolution.

Rejetée.

12-08-1225

REMBOURSEMENT FRAIS DE RECHERCHE : BILL TWOLAN

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Roger Larose

ET RÉSOLU d'entreprendre des discussions pour négociations avec Bill Twolan.

Adoptée

12-08-1226

RECHERCHES DE FUITES

CONSIDÉRANT la surconsommation d'eau potable dans le village de Quyon ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place un programme de recherche de fuites ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un mandat de mise en place d'un programme de recherche de fuite à la firme EXP et ce dans les meilleurs délais. Un budget de 5 500.00\$ est accordé à ces fins.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

William Twolan

-Facture pour recherches chemin
-Hurdman

Ricky Knox

-Factures avocats
-Déroulement des assemblées

12-08-1227
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h20 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».